

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2012

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	17
Procurations	03
Absents	10
Votants	20
Convoqués le	11/01/2012
Affiché le	25/01/2012

L'an deux mille douze et dix sept janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M.HELLE, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M.COT, Mme TEMPESTA, M.VIGNES, Mme LIBERATI, M.TURREL, Mme LIBRET-LAUTARD, Mme PAILHES, Mme LAUTRE, M.DORET, Mme GOUBELET, M.AYCAGUER, Mme GUIHUR, M..DURAND et M BARDOU.

Procurations : M. MASSIP-PAILHES donne procuration à M.HELLE, M. BENAC donne procuration à M. .BARDOU, Mme DARNISE donne procuration à M.DURAND.

Absent(e)s excusé(e)s: M.BROS, M. BENARFA, Mme GREGOIRE, M.MASSIP-PAILHES, M.PONS, M.BENAC, Mme DARNISE.

Absent(e)s : M.PESSANT, M.BARRAU, Mme LANGLADE-MAZIC.

La séance est ouverte à 18h30.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

Madame GUIHUR est désignée pour être secrétaire de séance.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès verbal de la séance du 20 décembre 2011.

Monsieur le Maire, président la séance, demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance précédente. En l'absence d'observations, il est procédé au vote.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0- Abstentions: 0 Adopté à l'unanimité

3. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012.

Monsieur le Maire indique que la DETR a été créée par la loi de finances pour 2011 et résulte de la fusion entre la DGE (Dotation Globale d'Equipement) et la DDR (Dotation de Développement Rural).

Monsieur le Maire indique qu'il y a la possibilité de faire une demande d'aide financière concernant la DETR 2012. Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière sur la 3^{ème} tranche de réfection des allées du cimetière. En 2011 c'est la 2^{ème} tranche de réfection des allées du cimetière qui avait été demandée et obtenue. Cela permettra ainsi de clôturer la réfection du cimetière dès cette année, les deux dernières tranches initialement projetées s'effectuant en une seule et dernière tranche de travaux.

Mme Bouffartigue, adjointe en charge des travaux, fait part de la teneur des travaux et précise qu'un MAPA a été lancé ; le montant des travaux s'élève à 136 803 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
3 ^{ème} tranche de réfection des allées Du cimetière	136 803 €	DETR (50 %) Autofinancement	68 401.5 € 68 401.5 €
Total	136 803 €		136 803 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une aide financière sur ce dossier.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

4. Avances sur subventions 2012 aux associations.

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, précise que le vote du budget n'étant prévu que fin mars, il est proposé de voter une avance sur les subventions allouées aux associations pour leur permettre un fonctionnement normal. Monsieur le Maire propose de réaliser les avances suivantes et précise qu'elles correspondent à la moitié de la subvention octroyée en 2011 (sauf pour l'Office de Tourisme).

Nom de l'association	Montant de l'avance
JSC	12 000 €
MJC	66 985 €
Office de Tourisme	7100 €
RCL XV	5500 €

Avant le vote, Monsieur Durand pose la question suivante : « Si un refus de subvention était voté lors du budget, qu'advierait-il de cette avance ? »

Monsieur le Maire et Mme Sandrine Martin, Directrice Générale des Services, confirment que cette avance devrait être restituée à la collectivité. De plus, il ne s'agit aujourd'hui que d'un octroi de la moitié de la subvention, il reste encore une marge de manœuvre pour moduler la subvention définitive lors du vote du budget, si cela s'avérait nécessaire.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ces avances, (associations concernées et montants) ainsi que l'autorisation de signer la convention afférente à la MJC, obligatoire pour un montant de subvention supérieure à 23 000 €.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

5. Transfert de compétences complémentaires au SMEA 31.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 15 décembre 2009, il a été décidé d'approuver la création et les statuts du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne et de lui transférer les compétences suivantes :

- B.1 : Collecte des eaux usées
- B.2 : Transport des eaux usées
- B.3 : Traitement des eaux usées (élimination des boues incluses)
- C : Assainissement non collectif

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne est un syndicat mixte ouvert à la carte doté, dans le domaine de l'eau potable, des compétences suivantes :

- A.1 : Production d'eau potable (la protection des captages est incluse dans cette compétence)
- A.2 : Transport et stockage d'eau potable (réservoir et réseau d'adduction constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à une unité de production et un ouvrage de stockage)
- A.3 : Distribution d'eau potable

Il est expressément précisé que toutes les compétences exercées par le syndicat mixte ont un caractère optionnel et que leur transfert par les collectivités et établissements membres peut porter sur une, plusieurs ou toutes les compétences au sein d'un ou plusieurs domaines de compétence.

Monsieur le Maire précise que le transfert d'au moins une compétence d'un domaine permet de bénéficier de prestations intégrées pour l'exercice de l'ensemble des compétences relevant de ce domaine.

Monsieur le Maire expose que, compte tenu de la complexité de plus en plus grande du domaine de l'eau potable et des compétences du Syndicat mixte en la matière, le transfert partiel de cette compétence présente un réel intérêt pour la commune. De plus ce transfert partiel nous permet de bénéficier de prestations intégrées jusque là exercées par le SMEA 31 par voie de marché et que ce syndicat ne pouvait plus réaliser conformément à ces statuts. La consultation d'entreprises privées sur ces mêmes prestations est difficile et risque de ne pas trouver d'adjudicataire.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 7.2 des statuts du syndicat mixte, un transfert de compétence complémentaire peut être opéré à tout moment par un membre du syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe délibérant de ce membre et du Conseil syndical du syndicat mixte.

Monsieur le Maire précise que lors de sa séance du 21 février 2012 le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur la signature d'une convention de prestations

intégrées relative à la relève des compteurs et à la facturation ainsi qu'à la réparation de fuites sur réseau et à la réalisation et réfection de branchements.

Un débat s'engage sur ce transfert de compétence qui induit une mise à disposition de biens. La canalisation principale (allant de la station de traitement d'eau potable au château d'eau) et le château d'eau de la Guinguette seraient donc mis à disposition du SMEA 31.

Monsieur le Maire rappelle les points positifs en matière de distribution de l'eau potable :

- Le budget de l'eau dispose de réserves budgétaires, pour renforcer le réseau,
- Le réseau d'eau bénéficie d'un bon niveau de maillage.

Monsieur le Maire évoque la redevance perçue au titre de l'antenne radio électrique de Bouygues installée sur le château d'eau et qui rapporte environ 6 à 7 000 €/an. La question du devenir de cette antenne et de cette redevance a été posée à l'Agence technique départementale. Celle-ci confirme que la commune percevra la redevance jusqu'à l'échéance du contrat actuel.

Mme Guihur s'enquiert du motif de ce changement de « règles du jeu ».

Il lui est confirmé que le SMEA ne peut répondre à des adjudications en dehors de ses compétences. Par ailleurs, il est le seul prestataire en mesure de pouvoir assurer les interventions en semaine et celles du week-end, à la différence des entreprises privées qui ne répondent pas aux appels d'offres ou seulement partiellement.

Madame Martin indique que le marché actuel de services avec le SMEA arrive à échéance à la fin du mois et ne peut être renouvelé en l'état, d'où la nécessité de ce transfert de compétence a minima.

Monsieur Turrel intervient pour mettre en évidence dans ce dossier une logique d'action publique : il s'agit bien d'assurer une continuité du service public d'ailleurs imposée aux collectivités ; dans l'option proposée, elle est assurée non par une entreprise privée mais par un organisme public départemental.

Monsieur le Maire confirme qu'actuellement la commune n'est adhérente au SMEA 31 que pour la partie assainissement.

Madame Goubelet demande s'il y aura une incidence sur l'eau et son coût ? Réponse : non

Elle fait remarquer que le SMEA 31 peut, dans le temps, faire évoluer ses exigences vers de plus en plus de délégation, nous faisant perdre la maîtrise de ce service.

Madame Guihur fait remarquer que la redevance liée à l'antenne pourrait venir en atténuation du coût de la prestation due au SMEA 31 au titre de la délégation convenue.

Plusieurs élus s'inquiètent de l'éventuelle multiplication des antennes sur le château d'eau.

Monsieur le Maire intervient pour préciser qu'il ne sera pas possible de refuser l'installation de nouvelles antennes, en l'état actuel de la législation. Il appartiendra au SMEA de gérer ce volet « antennes » du fait de cette mise à disposition du château d'eau.

Monsieur Doret s'interroge en cas de contestation quel sera l'interlocuteur : le propriétaire (commune) ou le SMEA ?

Monsieur le maire répond : « Cela sera du ressort du SMEA ».

Plusieurs élus font remarquer que les administrés solliciteront surtout la mairie.

Mme Bouffartigue rappelle qu'il y a 3 ans, la mairie a fait procéder à des mesures de contrôle de l'onde émise dans le secteur du château d'eau : rien d'anormal n'a été révélé, les mesures sont bien en-dessous des normes préconisées.

Monsieur le Maire informe qu'il est tenu de respecter le principe d'égalité entre les opérateurs, et que ses pouvoirs de police ne lui permettent pas d'interdire de

nouvelles antennes. En revanche, cela n'empêche pas de faire procéder à de nouveaux contrôles.

Monsieur Ayçaguer fait remarquer qu'une seule antenne à longue portée peut être tout aussi nocive que plusieurs à courtes portée.

Monsieur le Maire réaffirme les points clés et les enjeux :

- il ne s'agit pas d'une première étape de transfert de compétences de l'eau,
- c'est une délégation de compétences, sans échéance précise, sur laquelle la collectivité a toujours la possibilité de revenir en arrière,
- Pour mémoire, le SMEA 31 a été monté par les maires de la Haute-Garonne, c'est un syndicat mixte départemental, à vocation d'intérêt général, on est bien dans un contexte d'organisme public et non pas privé, type VEOLIA,
- Comme il a été exposé précédemment, de par ses statuts, le SMEA 31 ne peut plus répondre aux appels d'offres comme précédemment, il ne peut assurer le même service que s'il y a ce transfert à minima de la compétence transport et stockage de l'eau potable.

Monsieur le Maire conclut en précisant qu'il s'agit bien de la solution qui pénalise le moins la commune et le service de l'eau potable.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- transférer au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne la compétence complémentaire suivante : A.2 - Transport et stockage d'eau potable,

Votants : 20 Pour : 13 Contre : 0- Abstentions: 7 (Mmes PAILHES-GOUBELET- GUIHUR-MM DURAND - BARDOU et leurs procurations)
Adopté à la majorité

6. Liste des marchés publics conclus en 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Code des marchés Publics (article 133) prévoit que les acheteurs sont tenus de publier chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires (arrêté du 27 mai 2004), au cours du premier trimestre de chaque année.

Monsieur le Maire souligne l'importance et la qualité du travail effectué par le service des marchés publics, auquel Mme Corinne LE MAUX est affectée depuis octobre 2006, permettant de sécuriser au mieux ces dossiers complexes.

Mme Bouffartigue fait également remarquer que les services techniques ont aussi un rôle primordial au niveau notamment de la rédaction du CCTP (cahier des clauses techniques particulières) ; rédaction qui prend du temps et qui se doit d'être précise afin d'éviter toute contestation.

Voir la liste des marchés ci-après signés au titre de l'année 2011.

1 / Marchés publics de travaux

Tranche	Objet du marché	Date du marché	Attributaire avec CP
3 000 à	Travaux de réfection du sol et des murs	26/02/2011	Reval -

19 999 €	de l'école de musique		31 600 Eaunes
Tranche	Objet du marché	Date du marché	Attributaire avec CP
3 000 à 19 999 €	Réfection des façades de la Maison cité P. Marty	05/08/2011	Reval - 31 600 Eaunes
3 000 à 19 999 €	Fourniture et pose de climatiseurs à l'école et l'OT	06/05/2011	Alibert et fils - 31 410 Longages
3 000 à 19 999 €	Réfection des sols, murs et plafonds de différents bâtiments communaux - lot 2 : carrelage	30/05/2011	Guichereau - 31 360 Arnaud Guilhem
3 000 à 19 999 €	Réfection des sols, murs et plafonds de différents bâtiments communaux - lot 4 : faux plafond	30/05/2011	William HUE - 31 700 Blagnac
3 000 à 19 999 €	Réfection des sols, murs et plafonds de différents bâtiments communaux - lot 5 : menuiserie	30/05/2011	Menuiserie Coste - 31 390 Carbonne
3000 à 19 999 €	Travaux de renforcement AEP cité du Camping	29/09/2011	Sud Ouest Réseaux - 31 390 Carbonne
3 000 à 19 999 €	Dispositif d'ouverture des portes de la perception	22/11/2011	Record - 31 600 Seysses
20 000 à 49 999 €	Réfection d'une partie de la cour de l'école et de l'entrée du CSC	16/06/2011	Screg - 31 800 Labarthe Inard
20 000 à 49 999 €	Travaux de signalisation horizontale	14/09/2011	Chelle Signalisation - 31 104 Toulouse
20 000 à 49 999 €	Réfection des sols, murs et plafonds de différents bâtiments communaux - lot 3 : peinture	30/05/2011	René GROS - 31 220 Cazères
20 000 à 49 999 €	Réfection des sols, murs et plafonds de différents bâtiments communaux - lot 1 : sols souples	30/05/2011	René GROS - 31 220 Cazères
20 000 à 49 999 €	Réalisation d'une allée piétonne avenue F. Mistral	06/01/2012	TP Carbonne - 31 390 Carbonne
50 000 à 89 999 €	Travaux de réfection des allées du cimetière - tranche 2	21/06/2011	Screg - 31 800 Labarthe Inard
50 000 à 89 999 €	Fourniture et pose de bacs de couverture métallique au centre associatif	02/11/2011	Sec Negretto - 31 410 Noé
50 000 à	Petits travaux de voirie sur différents site de	15/06/2011	Malet -

89 999 €	Carbonne		31 220 Cazères
50 000 à 89 999 €	Travaux d'alimentation en eau potable rue Lucien Cassagne	22/03/2011	Sud Ouest Réseaux - 31 390 Carbonne
> 193 000 €	Travaux d'urbanisation de la rue Lucien Cassagne	24/02/2011	Guintoli - 31 600 Muret
> 193 000 €	Aménagement de la zone de Naudon (lot 1)	02/08/2011	Screg - 31 800 Labarthe Inard
> 193 000 €	Aménagement de la zone de Naudon (lot 2)	02/08/2011	Etde - 31220 Cazères sur Garonne

2 / Marchés publics de fournitures

Tranche	Objet du marché	Date du marché	Attributaire avec CP
3 000 à 19 999 €	Fourniture et pose d'un dispositif au Bois de Castres limitant l'accès aux véhicules hauts	31/03/2011	Espes - 31 128 Portet sur Garonne
3 000 à 19 999 €	Fournitures de bureau - lot 1 : petites fournitures	15/04/2011	Technibureau - 31 800 Estancarbon
3 000 à 19 999 €	Fournitures de bureau - lot 2 : papier	15/04/2011	Technibureau - 31 800 Estancarbon
3 000 à 19 999 €	Fournitures de bureau - lot 3 : papier et enveloppe à en-tête	18/04/2011	Logoprim - 31 094 Toulouse cedex 1
3 000 à 19 999 €	Fournitures de bureau - lot 4 : marché réservé aux ateliers protégés	15/04/2011	Antilope - 13 321 Marseille
3 000 à 19 999 €	Fournitures de bureau - lot 5 : consommables informatiques	10/05/2011	TG Informatique - 13 011 Marseille
3 000 à 19 999 €	Acquisition de fournitures scolaires pour la maternelle	06/06/2011	NLU - 89 470 Moneteau
3 000 à 19 999 €	Acquisition de fournitures scolaires pour la primaire	06/06/2011	NLU - 89 470 Moneteau
3000 à 19 999 €	Acquisition d'un logiciel de comptabilité	18/10/2011	Berger Levrault - 31 682 Labège
3 000 à 19 999 €	Acquisition d'une voiture pour les Services techniques	24/10/2011	Générale Automobile Muretaine - 31 600 Muret

20 000 à 49 999 €	Fourniture et livraison d'arbres, arbustes et plantes vivaces	07/11/2011	Pépinières Bontemps - 33 322 Bègles
20 000 à 49 999 €	Fourniture et livraison de compteurs pour le service de l'eau	10/11/2011	Menesson - 33 210 Langon
20 000 à 49 999 €	Acquisition d'un fourgon	15/12/2011	MPVI Sud - 31 123 Portet sur Garonne
20 000 à 49 999 €	Acquisition d'un véhicule utilitaire	15/12/2011	Toulouse VI - 31620 Villeneuve-les-Boulocs
20 000 à 49 999 €	Fourniture et livraison de matériel d'irrigation	02/08/2011	Irrigaronne - 31 150 Lespinasse

3 / Marchés publics de services

Tranche	Objet du marché	Date du marché	Attributaire avec CP
3 000 à 19 999 €	Etude structurelle du plancher de l'ancienne mairie	31/03/2011	Ginger CEBTP - 31 400 Toulouse
3 000 à 19 999 €	Maitrise d'œuvre dans le cadre de la mise en place de réseaux sur une nouvelle voie	18/04/2011	Burotec - 31 270 Cugnaux
3000 à 19 999 €	Impression du journal municipal Info 107	31/10/2011	Reprint - 31 500 Toulouse
3000 à 19 999 €	Service de téléphonie fixe	15/12/2011	Iliad Télécom - 75 008 Paris
3 000 à 19 999 €	Mission d'assistance pour l'élaboration de la TLPE votée par délibération du 17/05/2011	10/01/2012	Cabinet P. Anthian-Sarbatx - 92 200 Neuilly sur Seine
> 206 000 €	Désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire votée par délibération du 18/01/2011	03/02/2011	360° - 31 500 Toulouse

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire : derniers marchés signés

Marché	Montants	Objet	Entreprise attributaire
N°2011/38 MAPA Marché à procédure adaptée	22 600 € HT	Acquisition d'un fourgon pour les services techniques	Société MPVI Sud 1 Avenue de Palarin 31123 Portet Sur Garonne

N°2011/39 MAPA Marché à procédure adaptée	27 800 € HT	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques	Société Toulouse V.I 3 Avenue de Fontréal ZAC Eurocentre 31 620 Villeneuve-les-Bouloc
N°2011/40 MAPA Marché à procédure adaptée	3 810 € HT	Assistance pour la mise en place et élaboration de la TLPE votée par délibération du 17/05/2011.	Cabinet Pierre Anthian 10 bis Rue Berteaux Dunas 92200 Neuilly

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Nelly GUIHUR

Guy HELLE



